

## **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 9 septembre 2025, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :           M.           Roberto Blondin, maire  
                                  MMES       Nadine Lelièvre, conseillère  
  Dorine L. Marcoux, conseillère  
                                  MM.       Roland Vallée, conseiller  
  Jacques Roussy, conseiller

Est absent : monsieur Jeannot Couture, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Sont également présents :

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière  
René Desbois, inspecteur municipal et directeur des travaux publics

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 39 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2025-09-148

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 12 août 2025
- 4- Correspondance
- 5- Liste des fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Approbation de la conciliation bancaire d'août 2025
- 7- Acquisition d'une débroussailleuse
- 8- Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL – volet Redressement – Sécurisation
- 9- Avenant pour plans et devis de construction d'abri à sel (PRACIM)
- 10- Demande d'aide financière – Association du cancer de l'est du Québec
- 11- Autres sujets : - Embauche d'un nouveau chauffeur  
                                  - Asphalte supplémentaire pour réparations de voirie

- Travaux pour égout rue des Vigneaux
- Autorisation de demande au PNHA – Comité de la Petite Chapelle

12- Période de questions

2025-09-149

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2025**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 août 2025 tel que rédigé.

2025-09-150

**CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'août 2025.

2025-09-151

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2025.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'août 2025.

2025-09-152

**APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE D'AOÛT 2025**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve la conciliation bancaire du mois d'août 2025.

2025-09-153

**ACQUISITION D'UNE DÉBROUSAILLEUSE**

Ce point est toujours à l'étude et est remis à une séance ultérieure.

2025-09-154

**DÉPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL – VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, tel que produite par la firme d'ingénierie ayant préparé les plans et devis d'appel d'offres, soit ARPO Groupe-Conseil ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale, Mme Karine Lachance, représente la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Lachance est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable ;

**QUE** le conseil municipal autorise madame Annie-Claude Arsenault, ingénieure chez ARPO Groupe-Conseil, à compléter et présenter la demande d'aide financière au PAVL – Volet Redressement – Sécurisation.

2025-09-155

**AVENANT POUR PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION D'ABRI A SEL (PRACIM)**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'ingénierie supplémentaires sont requis pour la production des plans et devis d'appel d'offres en raison du changement d'emplacement pour la construction de l'abri à sel dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie responsable de la production desdits plans et devis d'appel d'offres, Tetrattech, a présenté un avenant détaillant des coûts supplémentaires de 9 870 \$ plus taxes en honoraires professionnels pour les travaux de relocalisation sur ceux-ci ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte l'avenant 1 et autorise ainsi la directrice générale à signer tout document en lien avec cette offre de service.

2025-09-156

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise un montant de 250 \$ pour la demande d'aide financier à l'association du cancer de l'est du Québec pour l'année 2025 ;

**QUE** le conseil municipal demande à la directrice générale de procéder à la réallocation du montant prévu au budget pour le congrès du maire à la FQM (GL # 02-11000-497) au poste de don (GL # 02-19000-970).

2025-09-157

**EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CHAUFFEUR**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale à procéder à l'embauche du nouveau chauffeur, aux conditions énumérées lors de la séance ordinaire de ce jour.

2025-09-158

**ASPHALTE SUPPLÉMENTAIRE POUR RÉPARATIONS DE VOIRIE**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal entérine la décision de la directrice générale et autorise l'achat et le paiement des 5 tonnes supplémentaire d'asphalte pour les travaux de voirie.

2025-09-159

**TRAVAUX POUR ÉGOÛT RUE DES VIGNEAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un problème des conduites d'égout municipal cause des refoulements dans le garage d'un contribuable (matricule # 1263-28-4047) ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise la réparation desdites conduites dans l'entrée du contribuable de la rue des Vigneaux.

2025-09-160

**AUTORISATION DE DEMANDE AU PNHA – COMITÉ DE LA PETITE CHAPELLE**

Il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le comité de la Petite Chapelle à présenter une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour la construction d'une rampe d'accès, l'achat de trousse de premiers soins ainsi que l'acquisition d'un défibrillateur ;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale afin de signer une lettre à cet effet.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 : 54 heures et elle s'est terminée à 20 : 00 heures.

### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2025-09-161

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 00 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lachance, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »